

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 14 décembre 2021, le règlement suivant :

RCA21-14010: Règlement autorisant un emprunt de 2 956 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 17 mars 2022. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 18 mars 2022

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
